



RAPPORT D'ÉVALUATION

Plan de réussite 2020-2026

de l'École de musique Vincent d'Indy

Novembre 2020

Introduction

Le *Plan de réussite 2020-2026* de l'École de musique Vincent d'Indy a été adopté par le conseil d'administration de l'établissement le 8 juin 2020 et il a été reçu à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial le 11 juin 2020.

La Commission a évalué le plan de réussite de l'École lors de sa réunion tenue le 23 novembre 2020. Pour ce faire, elle en a apprécié l'efficacité potentielle par l'analyse de ses différentes composantes. Le présent rapport fait état des conclusions de la Commission.

Présentation du plan

La *Plan de réussite 2020-2026* est le cinquième de l'École de musique Vincent d'Indy. Il est fondé sur les caractéristiques de sa clientèle, sur le bilan du *Plan de réussite 2013-2018*, réalisé en février 2020, sur les suggestions de la Commission dans son rapport final de l'évaluation de l'efficacité des mécanismes assurant la qualité de la réussite (2019) ainsi que sur des études et des recherches portant sur la réussite. Il comporte une orientation.

Le plan, constitué de quatre sections, présente les valeurs, le projet éducatif, les caractéristiques propres à l'École ainsi que les programmes offerts. Il expose ensuite sa de la réussite, son orientation ainsi que ses objectifs.

Évaluation du plan de réussite

L'efficacité potentielle

L'analyse des caractéristiques de la clientèle et des obstacles à la réussite

Le plan de réussite précise qu'il s'appuie sur les caractéristiques de la clientèle de l'École, sur le bilan du *Plan de réussite 2013-2018* et sur les suggestions de la Commission issues de son rapport sur l'efficacité des mécanismes assurant la qualité de la réussite. Toutefois, il n'établit pas clairement les liens entre les moyens proposés et les constats réalisés. Ainsi, la Commission **suggère** à l'École de s'assurer que son plan de réussite témoigne des liens existants entre les mesures énoncées et les problématiques relevées en rapport avec les caractéristiques de sa population étudiante sur la base desquelles elle dégage les principaux obstacles à la réussite.

Les orientations et les objectifs

Le plan s'appuie l'orientation suivante : *adapter l'ensemble des mesures de soutien à la réussite en fonction des caractéristiques propres et des besoins spécifiques des étudiants*. Le projet éducatif de l'École contient huit objectifs répartis en deux catégories. Le développement du sens artistique, la maîtrise de l'instrument, la connaissance des matières théoriques connexes et une culture élargie et diversifiée constituent les objectifs à atteindre en lien direct avec la musique, tandis que le développement personnel est constitué de l'appréciation du travail bien fait, l'autonomie, la capacité d'organisation et l'assiduité au travail. Stipulant que la réussite est une responsabilité partagée entre l'ensemble des intervenants de l'École et l'étudiant, le plan précise que celui-ci en est le principal acteur. La vision de la réussite est présentée à l'aide d'un schéma dans lequel sont mis en interaction étudiants, classe, école et environnement.

Le plan de réussite de l'École vise à soutenir les étudiants dans leur intégration aux études collégiales; à offrir un soutien particulier aux étudiants démontrant des difficultés; à soutenir les étudiants dans une perspective de développement de l'autonomie; et à assurer le suivi du Plan de réussite ainsi qu'à apporter les ajustements nécessaires. La réussite est présente dans chacun des objectifs du plan. Dans le quatrième objectif, le plan réfère, par ses indicateurs, à la persévérance et à la diplomation. Le plan précise les cibles établies quant aux taux de réussite dans les cours de 1^{ère} session, de persévérance en 3^e session et de diplomation. L'École s'attend à ce que ces indicateurs soient équivalents ou supérieurs à ceux de l'ensemble du réseau collégial.

Le mécanisme de mise en œuvre

Pour chacun des objectifs, le plan identifie des moyens à mettre en œuvre. Le quatrième objectif du plan précise comment l'École entend assurer le suivi du plan de réussite et apporter les ajustements nécessaires. Les moyens énoncés correspondent aux objectifs auxquels ils sont associés. C'est à la Direction des études que revient la responsabilité d'effectuer le suivi des mesures d'aide auprès des étudiants, la mise en œuvre de la diffusion dans le milieu et le suivi du *Plan de réussite 2020-2026*.

Le mécanisme de suivi des résultats

Le plan contient un mécanisme de suivi des résultats intégré à son quatrième objectif. Il prévoit l'utilisation d'un tableau de suivi des étudiants dont la mise à jour se fait chaque session. Il retrace le cheminement de l'étudiant et contient notamment des informations sur son lieu d'études secondaire, sur sa moyenne générale au secondaire, sur la réussite de ses cours en première session ainsi que sur l'obtention de son diplôme. Les résultats du plan portent sur les indicateurs touchant la réussite, la persévérance et la diplomation. Les statistiques comparant l'École au réseau sont produites et analysées annuellement. Le plan prévoit, par ailleurs, que des mesures supplémentaires seront mises en place durant la période couverte par le *Plan de réussite 2020-2026*. Elles concerneront la satisfaction des étudiants à l'égard des mesures d'aide à la réussite ainsi que la perception des enseignants à propos de la pertinence et de la cohérence des mesures offertes.

Le plan précise que c'est à la Direction des études qu'incombe la responsabilité d'effectuer le suivi du plan de réussite et d'y apporter, au besoin, les ajustements nécessaires. C'est la même instance qui est également responsable du suivi régulier des mesures d'aide mises en place par les professeurs et par la personne responsable du service des affaires étudiantes.

Conclusion

Le plan de réussite comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.

La Commission rappelle à l'École qu'elle lui suggère de s'assurer que son plan de réussite témoigne des liens existants entre les mesures énoncées et les problématiques relevées en rapport avec les caractéristiques de sa population étudiante sur la base desquelles elle dégage les principaux obstacles à la réussite.

Le cas échéant, les jugements et avis émis dans ce rapport ont préséance sur ceux émis lors de l'évaluation du plan de réussite précédent.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,



Murielle Lanciault, présidente

Recherche et analyse : Michel Nadeau, ing.
Agent de recherche